

## Rappel des objectifs principaux d'Eglise à venir (entrée en vigueur été 2000)

### Situation de départ avant 2000

- 158 Paroisses ; 8 arrondissements ; 258 postes financés par l'Etat<sup>1</sup>.
- Nombreuses petites paroisses qui éprouvent des difficultés à recruter des laïcs pour les tâches paroissiales. Besoins d'appui.
- Multiples commissions cantonales (42)<sup>2</sup>.
- Revendication de ministères spécialisés.
- Exigence de l'Etat, en mai 1995, de 3.2 millions d'économies sur le budget alloué (= 9%, 22.5 postes)<sup>3</sup>.
- Demande de délai de l'EERV à l'Etat pour une réorganisation de l'Eglise en profondeur<sup>4</sup> (processus en 3 temps : consultation sur l'état actuel, recueil des idées de renouvellement, présentation d'un projet par le CS)
- Constat sociétal du CS<sup>5</sup> : Nous devons prendre acte d'une tendance à l'individualisation, d'une accélération de la mobilité, d'une généralisation de l'information, de la mondialisation, de l'évolution de la place et du rôle des femmes, du changement de la formation des enfants et des jeunes en famille et à l'école, de l'éclatement de la famille, des incertitudes accrues sur le plan économique.
- Constat ecclésial du CS<sup>6</sup> : 1) mécanismes de l'Eglise réclament beaucoup d'énergie ; 2) à tous les échelons, difficulté croissante à trouver des personnes qui s'engagent ; 3) poids excessif de l'administration dans l'emploi du temps des conseils de paroisse et des ministres ; 4) peu de diversité entre les postes, difficulté pour les ministres à vivre leurs charismes ; 5) une quarantaine de commissions spécialisées qui fonctionnent sans vue d'ensemble, et aussi privées de certains droits de décision élémentaires ; 6) trop de compétences assurées par le CS et trop de centralisation (« Tout se décide à Lausanne »).

### Objectifs EàV<sup>7</sup>

- Mise en valeur d'un axe *vie communautaire* : « donner lieu à des échanges marqués d'un esprit d'ouverture et de conviction. Ils s'inscrivent dans la tension dynamique entre rassemblement et envoi, entre besoins des gens et offre de l'Evangile. »
- Mise en valeur d'un axe *formation* à partir du constat d'effondrement des anciens vecteurs de transmission de l'Evangile : « faire entendre une parole formatrice qui dit l'Evangile aujourd'hui, donner les moyens d'avancer dans la vie et la foi. »
- Mise en valeur d'un axe *diaconie* à partir du constat de l'augmentation des problèmes sociaux : « vivre l'Evangile au service des autres, notamment en manifestant, en lien avec d'autres (services sociaux, etc), la présence de Dieu auprès de ceux qui ont besoin d'aide ; porter attention aux nouveaux secteurs de détresse. »

<sup>1</sup> Cf. Exposé du CS lors de sa conférence de presse de novembre 1996

<sup>2</sup> Cf. document « Avant-projet pour une Eglise à Venir – Juin 1997 »

<sup>3</sup> Cf. Exposé du CS lors de sa conférence de presse de novembre 1996

<sup>4</sup> Cf. Exposé du CS lors de sa conférence de presse de novembre 1996

<sup>5</sup> Cf. « Projet pour une Eglise à Venir – Octobre 1997 », p. 10.

<sup>6</sup> Cf. « Projet pour une Eglise à Venir – Octobre 1997 », p. 11.

<sup>7</sup> Document du CS du 7.4.1997 « L'Eglise devant les exigences d'économie de l'Etat »

## Projet EàV<sup>8</sup>

- 18 régions et 84 paroisses ; 245 postes payés par l'Etat.
- Création des services « ressources humaines » et « chancellerie et finances », ainsi que des départements « formation et accompagnement », « présence et solidarité », « information et dialogue »<sup>9</sup>.
- Création de services communitaires, les paroisses ne pouvant plus être le seul instrument pour rejoindre les gens ; la visée des services communautaires était donc d'atteindre des gens que ne touchent pas les paroisses ; ils étaient de deux sortes, solidarité et formation, pour tenir compte des 2 problématiques : 1) augmentation des problèmes sociaux, 2) effondrement des anciens vecteurs de transmission de l'Evangile.
- Création de compétences régionales pour coordonner ces lieux d'Eglise.
- Création d'un ministère de coordination pour harmoniser l'activité des ministres.
- Objectifs généraux de la région<sup>10</sup> : « 1) Outre son rôle de coordination, la région est investie d'une responsabilité sur les plans de la formation, de la diaconie et de l'information ; 2) La région est aussi un lieu de rassemblement ; 3) La région est un lieu décisionnel et de gestion. Elle gère l'ensemble des ministères de la région. C'est à partir de là que sont définis les lieux d'Eglise avec l'attribution des forces ministérielles et des ressources financières nécessaires à leur épanouissement ; 4) La région a aussi pour tâche de soutenir, d'organiser et de gérer les relations et les collaborations œcuméniques avec les autres Eglises et communautés religieuses présentes sur son territoire ; 5) La région veille à faire travailler ensemble plusieurs ministres. Elle dispose à cet égard d'une structure de coordination, caractérisée par un ministre de coordination et un secrétariat régional. »

## **Eléments documentaire complémentaires**

### Réductions ultérieures d'effectifs

- Mesures d'économies de l'Etat : 140'000 fr. en 2004 ; 1'860'000 fr. en 2005 ; 350'000 en 2006 (= 18 postes, restent 228 postes payés par l'Etat)<sup>11</sup>
- Cession de 15 postes à l'Eglise catholique pour 2020 (restent 213.5. postes)<sup>12</sup>

### Mise en application de la reconnaissance de droit public selon la Constitution de 2003

- En 2007, l'EERV devient autonome et au bénéfice d'une subvention de l'Etat
- Par son CS, l'EERV devient employeur de l'ensemble des postes administratifs et ministériels. Toute la gestion financière des postes passe de l'Etat à l'EERV.
- Des forces supplémentaires sont allouées à la gestion administrative et à la gestion du personnel.

*Marc-André Freudiger, le 12 novembre 2018*

---

<sup>8</sup> Cf. « Projet pour une Eglise à Venir – Octobre 1997 », p. 11.

<sup>9</sup> Cf. « Projet EAV – Résolutions adoptées par le Synode les 12 et 13 mars 1999 »

<sup>10</sup> Cf. « Projet EAV – Textes votés par le Synode les 30 et 31.01.1998 & 07.03.1998 »

<sup>11</sup> Cf. Lettre d'information du CS aux conseils, le 24 janvier 2005

<sup>12</sup> Cf. Note de Xavier Paillard du 19.12.2016 sur l'historique des dotations.